

Publié le 15 février 2017

Le procès contre le fisc de Johnny Hallyday, citation de Hervé ISRAEL

Johnny Hallyday perd son procès contre le fisc.

Le chanteur a mis en place un montage d'optimisation fiscale jugé illégal par le fisc, qui lui a notifié un redressement de 9 millions d'euros. Johnny essaie, en vain, d'échapper au paiement.

Lire la suite [ici](#)

Citation de Hervé ISRAEL.

« Lorsque les dividendes sont distribués par une société française à une société européenne, puis sont redistribués à une société hors de l'Union européenne, le fisc français effectue souvent des redressements en arguant que la société européenne n'a pas de substance réelle et constitue un simple conduit pour bénéficier à des bénéficiaire hors de l'UE relève Hervé Israel, avocat responsable du groupe fiscalité des entreprises au cabinet Bornhauser. »

Cette note d'information générale ne saurait s'assimiler ou se substituer à une consultation juridique. Elle ne saurait remplacer un entretien privé avec un avocat qui, après étude des circonstances de fait et de droit propres à chaque dossier individuel, sera en mesure d'apporter une solution précise et adaptée à chaque dossier compte tenu de ses spécificités.

Cabinet BORNHAUSER - Avocats à la Cour

11, rue Portalis - 75008 Paris

Tél. 01 44 29 33 24

cabinetbornhauser@bornhauser-avocats.fr